



CTPD du 14 décembre 2009

COMPTE RENDU

Le Comité Technique Paritaire Départemental s'est réuni à la DSF avec à l'ordre du jour :

- ✓ Regroupement du SDFDL et du PFDL au sein du PUFDL
- ✓ Présentation du CSP à distance mis en place en 2010
- ✓ Présentation du rapport d'activité de la Formation Professionnelle
- ✓ Déménagement de la CH de LAON et réaménagement du troisième étage de LAON Cité
- ✓ Communication sur l'avancement des travaux immobiliers dans le département
- ✓ Point d'information sur la grippe A H1N1

Regroupement du SDFDL et du PFDL au sein du PUFDL

Au 1er janvier 2010, le SDFDL de la DSF de l'Aisne (*Service Départemental de la Fiscalité Directe Local*) et le PFDL de la TG (*Pôle Fiscalité Directe Locale*) doivent être regroupés dans les locaux de la TG afin de composer le PUFDL (Pôle Unifié de Fiscalité Directe Locale).

S'agissant des modalités de ce transfert, l'agent B ex-DGI du SDFDL rejoint la TG, l'agent C ayant souhaité rester à la DSF. La mission nécessite 2,7 équivalents temps plein (ETP) alors que seulement 2,3 ETP seront effectivement affectés. Il n'y aura pas de transfert du poste de l'agent C ex-DGI : par conséquent, s'agissant du 0,4 ETP manquant, l'effectif devra être fourni par la TG, qui transfert de son côté 1 A et 1 B.

Le SNADGI-CGT s'est assuré que l'agent B issu de la DSF continuerait à bénéficier de l'ensemble des droits et garanties propres à la filière fiscale, ce qui a été confirmé par la parité administrative. Une badgeuse Agora sera notamment installée à la TG spécifiquement pour lui.

Présentation du CSP à distance mis en place en 2010

Suite à l'appel de candidature du 27 octobre 2009 par la Centrale, la DSF de l'Aisne s'est portée volontaire pour reconduire le dispositif du CSP à distance en 2010.

Le dispositif avait déjà été expérimenté dans l'Aisne les années précédentes, avec pour argument que la mise en place du CSP à distance permettait de maintenir une charge de travail suffisante et donc de conserver les emplois sur certains sites de petite taille.

En 2010, il s'agira d'un CSP infra-départemental dont le but sera de mieux répartir le contrôle des DFE et améliorer la couverture du tissu fiscal en la régulant entre petites et grosses résidences.

Plusieurs incertitudes subsistent :

- d'une part, à l'heure actuelle, les structures concernées par ce dispositif ne sont pas connues, ni même la nature exacte des dossiers transmis (pas de réponse claire et

précise sur les dossiers des entrepreneurs individuels notamment !

- d'autre part, le groupe de travail sur le traitement des dossiers DFE n'a pas encore rendu ses conclusions.
- en outre, les cellules CSP voyant leurs effectifs fondre comme neige au soleil, rien ne garantit que ce CSP à distance ne soit pas confié aux secteurs « gestion », déjà asphyxiés par les charges de travail.

Par conséquent, le SNADGI-CGT s'est prononcé contre la mise en place du CSP à distance tel que présenté lors de ce CTPD. Voter pour ce projet en l'état, sans en connaître les modalités pratiques, aurait été donner un véritable « chèque en blanc » à l'administration.

Nous avons toutefois précisé qu'au fond, nous n'étions pas opposé à cet outil à la condition qu'il soit utilisé à bon escient, c'est-à-dire uniquement pour réguler la couverture CSP et assurer une meilleure égalité de traitement entre les contribuables.

Présentation du rapport d'activité de la Form Pro

Un certain nombre de stages demandés par des agents n'ont pas été réalisés au cours de la campagne 2008/2009 (36 au total) à cause du manque de participants. Nous avons regretté qu'un trop faible nombre de demandes engendre la suppression pure et simple de la formation, alors que le besoin –même s'il ne concerne que peu de collègues- est bien réel.

L'administration se réjouit que sur la campagne 2008/2009, le nombre de jours de formation/agent a progressé. Nous avons relevé que beaucoup de stages proposés (ou imposés) sont en lien direct avec les réformes que connaît la DGI.

Le problème du manque de reconnaissance du tutorat a été évoqué par le SNADGI-CGT. En effet, les agents prenant en charge un tutorat n'ont aucune reconnaissance, que ce soit d'un point de vue pécuniaire ou par la prise en compte du temps passé (leur charge de travail demeurant inchangée).

Déménagement de la CH de LAON et réaménagement du troisième étage de LAON Cité

Afin de libérer complètement la rez-de-chaussée du bâtiment A de la Cité Administrative de LAON pour permettre la mise en place du SIP, la Conservation des Hypothèques a été contrainte de remonter au troisième étage du bâtiment.

Cela s'est traduit par un réaménagement du CDIF et de la BCR et quelques travaux immobiliers, essentiellement la réfection de l'ensemble des bureaux, qui étaient particulièrement vétustes.

Satisfaits de la rénovation de ces bureaux, qui va dans le sens de l'amélioration des conditions de travail des agents et de réception du public, nous avons toutefois demandé à ce que le même sort soit réservé au couloir qui dessert les trois services : ce dernier n'a en effet pas reçu un coup de peinture depuis plusieurs décennies ! L'administration s'est engagée à programmer cette rénovation en 2010.

Concernant la badgeuse Agora, le SNADGI-CGT a exigé qu'elle soit installée au rez-de-chaussée de l'immeuble, et non pas au troisième étage, afin de ne pas pénaliser les agents de la CH, de la BCR et du CDIF par rapport à ceux du futur SIP. Nous avons proposé qu'une badgeuse soit installée à l'entrée du SIP et une autre dans le hall d'accueil A, près de l'ascenseur.

L'administration a réservé sa réponse. Nous veillerons à ce que cette solution de bon sens soit adoptée sur ce point.

Communication sur l'avancement des travaux immobiliers dans le département

Rien de bien nouveau par rapport aux communications des précédents CTPD (*CF nos comptes-rendus*).

La seule nouveauté concerne CHATEAU THIERRY, où la construction d'un nouvel Hôtel des Finances sur la friche Novacel est compromise : en effet, la Ville vient de s'apercevoir de la présence à proximité de silos à grain classés Seveso! Ce qui rend une bonne partie du terrain inconstructible ...

La Ville de CHATEAU THIERRY aurait un projet alternatif, sans aucune précision ... les agents Castels risquent fort de continuer longtemps à travailler dans les locaux inadaptés de République ...

Au sujet des travaux de mise en place du SIP de SOISSONS, nous nous sommes inquiétés des conditions d'accueil du public. En effet, ces travaux doivent avoir lieu à l'emplacement même de l'actuel accueil et aucun accueil alternatif ne semble envisageable!

L'administration n'a pas été en mesure d'apporter une réponse précise.

Point d'information sur la grippe A H1N1

En déclinaison de la communication présidentielle de fin novembre, la DSF a demandé aux chefs de services de dresser la liste du personnel « réquisitionnables » pour assurer les permanences administratives dans les 6 centres de vaccination de l'Aisne.

Sur les 402 agents de la filière fiscale, 64 se sont portés volontaires et 284 ont été estimés réquisitionnables.

Le SNADGI-CGT a demandé que lui soient communiquées ces listes, afin de vérifier de quelle manière elles ont été établies, de s'assurer qu'aucune erreur flagrante n'a été commise et que l'équité entre les différents services a été respectée.

La filière fiscale (ex-DGI) présente un taux de 71 % de réquisitionnables. Nous avons interrogé l'administration, sans réponse, sur ce taux dans la filière gestion publique et dans les autres services territoriaux de l'Etat.

Nous avons en outre rappelé les termes de la note du Premier Ministre, qui stipule que l'encadrement supérieur doit se montrer exemplaire, en particulier pour les réquisitions le soir et les jours fériés ...

Concernant la rémunération des vacations, nous avons obtenu confirmation que pour les réquisitionnés, les heures supplémentaires faites au-delà du module horaire de l'agent seraient payées en heures supplémentaires, que la vacation ait lieu le matin ou l'après-midi.

Commencée à 9h00, la séance a été levée à 13h45.

Soissons, le 15 décembre 2009.